

AGIR

La lutte contre les exclusions réclame toutes les énergies et bonnes volontés.

Vous pouvez rejoindre ces associations qui agissent au quotidien dans l'arrondissement :

Croix Rouge :

01 43 27 73 07.

Apaiser les souffrances, protéger celles et ceux dont la vie a basculé, restaurer la dignité des plus fragiles.

Emmaüs : 01 43 22 53 97.

Lutte contre la pauvreté et la misère, contre l'oppression et l'exclusion.

Petits frères des Pauvres :

01 45 44 44 30.

Accompagnement de personnes âgées de plus de 50 ans souffrant d'isolement et de multiples précarités. Signalement par un service social/médical nécessaire qui aura effectué une première domiciliation sur l'arrondissement.

Secours Catholique :

01 42 00 36 38.

Accueillir, écouter et aider, moralement ou matériellement toute personne en difficulté.

Médecins du Monde :

01 48 06 63 95.

Accueillir, écouter et aider, moralement ou matériellement toute personne en difficulté.

AUTRES CONTACTS

Sécurité espaces publics :

Direction de la prévention et de la protection :

01 42 76 75 08.

Propreté :

Division territoriale du 14e :
01 56 53 10 20.

Commissariat de police :

114-116 avenue du Maine,
01 53 74 14 06

Traiter l'exclusion dans sa complexité

Comme l'ensemble des grandes villes de France, Paris souffre d'une augmentation du nombre de grands exclus dans ses rues. Notre arrondissement n'est pas épargné. Une centaine de personnes dorment dans les rues du 14e : en majorité des hommes, de moins de cinquante ans. Certains travaillent. Tous ont été durement marqués par la vie et souffrent de nombreux maux : solitude, maladies, insomnies, alcoolisme, démence parfois.

Recréer du lien et offrir des solutions de proximité sont la meilleure réponse. Pour ce faire nous avons choisi d'unir nos forces. La Mairie du 14e réunit depuis plus d'un an l'ensemble des acteurs qui interviennent sur cette problématique. Ce travail de mise en réseau doit nous permettre de mieux connaître les situations de grande exclusion pour essayer de les traiter dans leur complexité.

A qui s'adresser pour signaler une personne sans abri en danger ? Où peut-elle se nourrir et/ou se soigner ? Où se rendre pour connaître ses droits ?

Ce dépliant élaboré par l'ensemble des acteurs qui participe au « Réseau SDF du 14e » veut vous aider à pouvoir répondre à nombre de situations en vous indiquant « qui fait quoi » près de chez vous.

Pierre Castagnou,

Maire du 14e, Conseiller de Paris.

Marie-Thérèse Atallah,

Conseillère de Paris, déléguée auprès du maire du 14e à l'action sociale et aux personnes handicapées

Ce memento a été préparé avec le concours des acteurs du Réseau SDF du 14e : Mairie du 14e ; Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de la Mairie de Paris ; Direction de la prévention et de la protection de la mairie de Paris ; Direction de la protection de l'environnement de la mairie de Paris ; Espace Solidarité Insertion René Coty ; Centre médico-social Ridder ; Conseil de quartier Didot-Porte de Vanves ; Conseil de quartier Mouton Duvernet ; Conseil de quartier Montparnasse Raspail ; Brigade d'Assistance aux Personnes sans Abri ; Commissariat de Police du 14e ; Samu social ; Association Pain Partagé ; Association pension de famille Bauer-Thermopyles-Plaisance ; CAP 14 ; la Chaîne de l'Amitié ; Croix Rouge ; Emmaüs ; Equipe d'Appui « Santé Mentale et Exclusion Sociale » ; Médecins du Monde ; Paroisse St Pierre de Montrouge ; Les Petits frères des Pauvres ; Montparnasse Rencontres ; Protection civile de Paris ; Restos du Cœur ; Secours Catholique.

14
Quatorzième
www.mairie14.paris.fr

sans-abri
qui fait quoi ?
memento pratique

2007

A savoir

En droit français, il n'existe pas de délit de vagabondage.

La police intervient en cas de trouble à l'ordre public, de violence physique ou verbale, de dégradation volontaire, d'ivresse manifeste et publique, etc.

L'enlèvement des effets installés sur la voie publique s'effectue sur réquisition du préfet.

SIGNALER DES PERSONNES SANS ABRI

Trois maraudes parisiennes orientent les personnes sans abri vers des centres d'hébergement d'urgence.

Samu social. Toute l'année, 24h/24 : 115

Bapsa. Brigade d'Assistance aux Personnes Sans Abri. (Préfecture de Police). Toute l'année, de 6h30 à 23h : 01 55 26 53 00

Médecins du Monde. Toute l'année, en soirée : 01 48 06 63 95

DORMIR

Centres d'hébergement d'urgence

Accessibles via le 115 ou les associations

CHU Dunand, 18, rue de l'Aude, M°Alésia.

CHU Ste Anne, 1 rue Cabanis, M° Glacière.

CHUSI (soins infirmiers) Ridder, 12, rue de Ridder, M° Plaisance (hébergement sur avis médical via Samu social).

SE SOIGNER

Premiers secours, intervention sur place Protection Civile

Paris 14e :
06 14 29 50 52
Pompiers : 18

Lieux d'accueil et de consultation Espace Solidarité

Insertion, 6-8 Avenue René Coty : 01 43 27 54 15

Pour les hommes : lundi au jeudi 8h30- 13h et 14h-17h

Pour les femmes : le vendredi 14h-17h

Douche :
8h30- 11h30 et 14h-16h

Buanderie :
lundi au vendredi sur rdv

Coiffure :
lundi au jeudi sur rdv

Médecine générale :
tlj 14h-16h30

Soins infirmiers :
tlj 9h-11h30 et 14h30-16h30

Pédicure :
tous les matins sur rdv
Plus : salle de repos, collation, couture, orientation vers services sociaux et associations.

Croix Rouge, 96 rue Didot : 01 56 88 01 83

Tous les jours de 9h à 17h
Douches ; repas le midi ; distribution de vêtements ; conseils et orientation.

**Centre médico-social
CIDAG-Ridder,**

3-5, rue Ridder :
01 58 14 30 30
Consultations médicales gratuites, sur rdv.

Lundi au jeudi 8h35-17h15,
vendredi jusqu'à 16h40.

Santé Mentale et Exclusion Sociale. Smes, Centre hospitalier Ste Anne, 1, rue Cabanis :
01 45 65 87 95.

Accueil, orientation, accompagnement, permanences infirmières, consultation sociale, intervention mobile, lundi au vendredi 9h-16h30.

Emmaüs, 18 rue de l'Aude :
01 43 22 53 97.

Permanence médicale gratuite du lundi au vendredi, 9h-12h. Consultation ophtalmologique et opticien, 1er et 3ème mardi du mois.

Autres

CAP 14, 14 rue de Gergovie :
01 45 40 65 68
Centre de soin en alcoologie, sur rdv.

Centre Cassini, 8 rue Cassini : 01 58 41 16 78
ou 01 58 41 16 70
Lutte contre l'alcoologie et l'addictologie.

Sans rdv le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h et le mardi de 13h30 à 19h.

Hôpital Cochin, 27 rue du Faubourg St Jacques :
01 58 41 41 41

Hôpital St Joseph, 185 rue Raymond Losserand :
01 44 12 33 33

SE NOURRIR

Distribution de colis alimentaires

Restos du Cœur, 10 rue Julia Bartet, M° Porte de Vanves. *De décembre à mars, lundi au vendredi, 9h-12h; en mai, juin, septembre et octobre, mardi et jeudi 9h-12h.*

Montparnasse Rencontres, 92 bis boulevard Montparnasse : 01 43 22 75 89.
Lundi et jeudi 10h-12h.

Distribution de repas Restos du Cœur.

Distribution de repas chauds en soirée de septembre à juin, place de l'Île-de-Sein / Boulevard Arago, lundi, mercredi et vendredi, à partir de 20h.

Pain Partagé (Paroisse St Pierre de Montrouge). 80 rue de la Tombe Issoire.

Jeudi à 12h30. Distribution de repas assis.

Association Pension de famille Bauer-Thermopyles-Plaisance. Place de la Garenne.

Petit déjeuner pour habitants avec ou sans domicile, tlj 7h- 9h. 2 euros par personne.

RENOUER DES LIENS

Secours catholique, 36 bis rue du Père Coentin.
06 20 47 59 98.

Accueil tous les dimanches, 14h30-17h30.

CONNAITRE SES DROITS, SE REINSERER

Emmaüs. 18 rue de l'Aude, 01 43 22 53 97.

Permanences sociales d'accueil

Sur rdv : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Adresse en fonction de l'âge et de la situation familiale :

PSA Chemin vert, 70 rue du chemin vert (11e),
01 55 28 86 10.

Pour les femmes et couples majeurs, avec ou sans enfants et les hommes majeurs avec enfants.

PSA Gambetta, 5 bis rue Stendhal (20e),
01 44 62 87 40.

Pour les hommes seuls de plus de 28 ans, dont l'initiale du nom de famille va de A à I.

PSA Mazas, 1 place Mazas (12e),
01 53 46 15 00.

Pour les hommes seuls de plus de 28 ans et plus dont l'initiale du nom de famille va de J à Z.

PSA Belleville, 212 rue de Belleville (20e),
01 40 33 31 88.

Pour les hommes seuls de 18 à 27 ans inclus.

Le plan grand froid

Système d'alerte et de prise en charge et des personnes sans domicile fixe fonction des conditions climatiques.

Niveau 1 : activé entre le 1er novembre et le 31 mars : ouverture de capacités d'accueil et d'hébergement supplémentaires.

Niveau 2 : température inférieures à 0 le jour et entre - 5° et - 10° la nuit : renforcement des équipes du 115, mobilisation des services intervenant sur l'espace public, ouverture de capacités supplémentaires d'accueil.

Niveau 3 : température inférieures à -10° la nuit (crise grave): activation des plans d'urgence et de sécurité civile avec notamment l'ouverture de 4 gymnases pour 250 places d'accueil.